

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Navigateurs
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU
D'APPRENTISSAGE

7^e séance, année 2017

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 29 mai 2017, à 19 h, au l'École secondaire de l'Envol, secteur Saint-Nicolas sous la présidence de monsieur Sébastien Amodeo.

Sont présents :

Monsieur Sébastien Amodeo	Président
Madame Nadia Tremblay	Vice-présidente
Madame Mélissa Marceau	Trésorière
Madame Ève Lapointe	Membre
Monsieur Christopher Mertz	Membre
Madame Catherine Rollier	Membre
Madame Emmanuelle Fréchette	Membre
Madame Lise Fortier	Représentante Au Voilier de Lili APHL
Madame Martine Sénéchal	Représentante de la Commission scolaire des Navigateurs
Madame Anne-Renée Belzile	Représentante du personnel enseignant
Madame Christine Guay	Représentante de la direction d'école
Madame Geneviève Lévesque	Représentante du personnel professionnel

Invitée

Madame Guylaine Giguère	Secrétaire générale CSDN
-------------------------	--------------------------

Sont absents :

Madame Claire Gagnon	Représentante de la Commission scolaire des Navigateurs
Madame Dominique Marquis	Membre
Madame Nina Boucher	Membre
Monsieur Stephen Therrien	Membre

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en date 29 mai 2017, ouverte à 19 h 25.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règles de régie interne (invitée M^{me} Guylaine Giguère, secrétaire générale)
4. Présentation et modification à la LIP.
5. Levée de l'assemblée.

- **IL EST PROPOSÉ** par, Ève Lapointe et, appuyé par Emmanuelle Fréchette et résolu :

CCSÉHDAA-16-17-37

D'ADOPTER l'ordre du jour, **ADOPTÉE** à l'unanimité

3. Règles de régie interne (invitée M^{me} Guylaine Giguère, secrétaire générale

Madame Martine Sénéchal prend la parole et présente le nouveau document.
Madame Giguère fait la lecture des changements au document.

Au point 2.9, il est ajouté la clause suivante : 3 membres-parents peuvent être désignés par le **comité de parents** pour un mandat d'un an à titre de substitut sans droit de vote.

Au point 2.12, on ajoute Dans ces 2 conditions, le parent demeure en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Au point 3.4, rôle : la personne qui assure la présidence s'assure qu'une personne est responsable des médias sociaux.

Le terme la personne qui assure la présidence sera modifiée pour : la présidence.

La direction générale ou la personne qu'elle désigne : ...elle doit s'assurer... que les documents pertinents seront déposés sur le site du comité EHDAA.

Au point 6.1: on déplace la phrase : en début de mandat, tous les membres du comité sont invités à signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, déplacé au point 5.3.

Au point 5.10, on ajoute : la personne qui assure la présidence, *décide* de la présence et de la participation des personnes autres que les membres lors de cette période.

Au point 7.2, on ajoute : tout membre qui engage des frais au nom du comité (colloque, congrès, etc.) doit obtenir l'approbation du trésorier ou de la présidence.

À l'annexe 3 : changer remboursement des frais de transport et de gardiennage par : remboursement des

Autres frais :

Pour le remboursement des autres frais, tel que les frais de participation à un colloque, congrès, hébergement, etc. Ils seront remboursés **sous réserve de l'article 7.2 (voir si c'est le bon numéro d'article dans le document final)** et selon la charte de la commission scolaire.

CCSÉHDAA-16-17-38

- **IL EST PROPOSÉ** par Madame Ève Lapointe appuyé par Madame Mélissa Marceau et résolu **D'ADOPTER** le document : **Règles de régie interne** **ADOPTÉE** à l'unanimité.

4. Présentation des modifications à la LIP

Le point est reporté ultérieurement.

5. Levée de la séance

CCSÉHDAA-16-17-39

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Amodéo **D'ADOPTER** la levée de la séance à 9 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Sébastien Amodeo
Président

Danielle Pelletier
Secrétaire